

placements

je cherche un investissement
en couronnes norvégiennes /
je suis tenté par cinq coupons bruts
de 3,15% en NOK



**optinote nordic 2
AXA Belgium Finance (NL)**

■ cinq coupons annuels bruts
de 3,15% en NOK
(rendement actuariel brut de 2,50% en NOK)

■ à l'échéance finale, droit au remboursement
de 100% du capital investi (avant frais)
en couronnes norvégiennes (NOK), sauf en cas
de défaut de l'émetteur et/ou du garant.

période de souscription du 14 novembre 2012
au 20 décembre 2012, sauf clôture anticipée.

Le produit qui vous est proposé est une obligation. En souscrivant à cette obligation, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des coupons annuels en couronnes norvégiennes et à l'échéance finale, le capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit. Parce que tant le versement des coupons annuels que le remboursement du capital investi à l'échéance se font en couronnes norvégiennes, il est possible que lors de la conversion de ces montants en euros, vous receviez plus ou moins que le coupon brut ou le capital de départ initiaux, en fonction du taux de change de la couronne norvégienne par rapport à l'euro au moment de la conversion.

réinventons /
l'épargne et les placements



Afin d'assurer une certaine diversification au sein de votre portefeuille de placements, vous pensez peut-être investir dans une monnaie autre que l'euro, comme la couronne norvégienne.

AXA voit les choses autrement

et propose optinote nordic 2 – AXA Belgium Finance (NL), une obligation en couronnes norvégiennes.

Cette obligation, dénommée ci-après optinote nordic 2, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe sa.

Optinote nordic 2 verse cinq années d'affilée, un coupon brut de 3,15% en couronnes norvégiennes. En raison des fluctuations des taux de change, il est toutefois possible que le rendement annuel brut en euros soit plus ou moins élevé que le coupon brut de 3,15% en NOK.

A l'échéance finale, c.-à.-d. le 27 décembre 2017, vous bénéficiez du droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes, sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.

Investir dans des devises, comme des couronnes norvégiennes, peut être une alternative intéressante si vous êtes un investisseur qui dispose de suffisamment de connaissances pour pouvoir estimer les avantages et les risques d'un investissement dans ce type d'instrument, compte tenu de votre situation financière. Concrètement, cela signifie que des notions telles que les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières.

5 années d'affilée, un coupon brut de 3,15% payable en couronnes norvégiennes

Si vous investissez dans optinote nordic 2, vous avez droit pendant **5 ans**, à un coupon annuel brut de **3,15%**. Ce coupon est payé en couronnes norvégiennes. A l'échéance finale, ceci correspond à **un rendement actuariel brut de 2,50%** en couronnes norvégiennes (max. 3% de frais de souscription inclus).

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur base du **taux de change** de la couronne norvégienne par rapport à l'euro, **en vigueur** au moment de la conversion. Comme ce taux de change fluctue, vous devez tenir compte du fait que le **montant du coupon brut en euros peut s'élever à plus ou moins que 3,15%** et qu'il peut varier d'année en année.

Sur le coupon brut, un **précompte mobilier de 21%** est dû. Une cotisation supplémentaire éventuelle de 4% sur les intérêts perçus est possible, en fonction de la situation fiscale globale du contribuable en matière de revenus mobiliers. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'éventuels changements.

et votre capital ?

Avec optinote nordic 2, vous bénéficiez du droit au **remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes, à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant.

Si à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en couronnes norvégiennes et **souhaitez convertir votre capital en euros**, alors la conversion se fera sur base du taux de change de la couronne norvégienne par rapport à l'euro, en vigueur au moment de la conversion. En fonction du **taux de change** en vigueur **entre les deux monnaies** à ce moment, le montant que vous recevez en euros **peut être supérieur ou inférieur à votre capital initial investi**.

Si vous voulez éviter que le taux de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre agent bancaire AXA peut dans ce cas vous proposer une solution. Il en va de même pour la conversion des coupons annuels.

pourquoi investir en couronnes norvégiennes ?

Grâce aux abondantes ressources pétrolières et gazières gérées de manière efficace et à une situation macro-économique saine, la Norvège s'en sort économiquement mieux que le reste de l'Union européenne où l'euro est encore toujours sous pression. La position solide de ce pays scandinave se traduit dans l'excellente notation dont il jouit auprès des trois plus grandes agences : AAA chez Standard & Poor's et Fitch et Aaa chez Moody's (situation au 2 novembre 2012). Il s'agit de la notation la plus élevée, réservée seulement à une poignée de pays dans le monde.

La Norvège est un pays riche en ressources naturelles. Le pétrole, le gaz, le bois et diverses autres matières premières représentent ensemble deux-tiers des exportations. Les revenus réguliers générés par ces exportations contribuent à la croissance économique du pays, la majeure partie des surplus servant à alimenter le fonds de pension souverain norvégien. Via ce fonds, la Norvège devrait, notamment, être en mesure de financer les coûts liés au vieillissement de la population.

Ce climat économique favorable se traduit par un faible taux de chômage. L'inflation reste également sous contrôle en raison de la vigueur de la couronne norvégienne.

Par ailleurs lorsque l'économie mondiale a commencé à se détériorer, la banque centrale norvégienne (Norges bank) est immédiatement intervenue pour limiter l'impact sur sa propre économie. Depuis juin 2011, la Norges Bank a baissé son taux directeur à deux reprises : une première fois de 0,50% en décembre 2011 et une deuxième fois de 0,25% en mars 2012. Au 2 novembre 2012, le taux d'intérêt s'élève à 1,50%.

A côté de cela, certains facteurs pourraient avoir un impact négatif sur le cours de la couronne norvégienne : la persistance de la crise dans la zone euro et la baisse de confiance des consommateurs qui l'accompagne ainsi qu'un déclin de la demande pour les matières premières et l'ajustement des prix qui en découlerait.

Néanmoins, le gouvernement norvégien dispose des moyens nécessaires pour mener une politique visant à contenir une éventuelle récession. Il peut ainsi investir massivement dans les travaux d'infrastructure et le secteur des soins de santé. Ces mesures couplées à une diminution classique des taux d'intérêt s'avèrent généralement très efficaces.

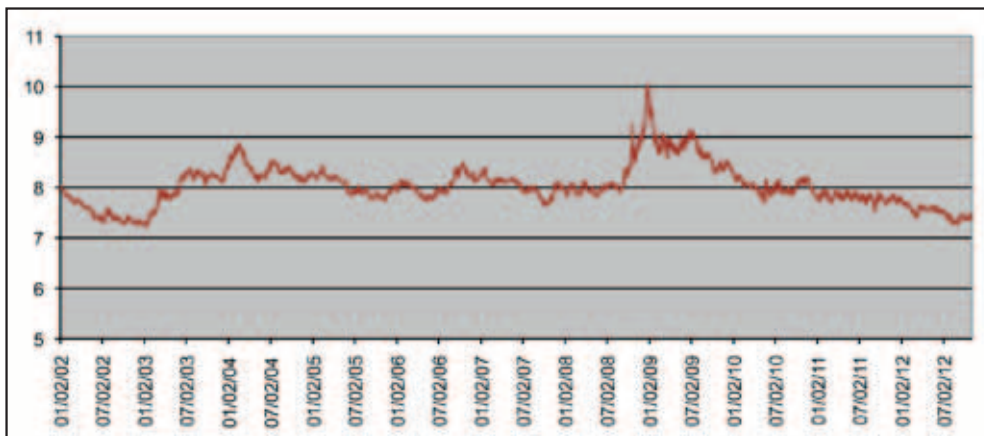
La situation économique décrite ci-dessus est une photo prise à un moment donné et est sujette à modification.

Source: Norges Bank

“ La couronne norvégienne me semble être une monnaie stable. C'est pourquoi, parce que je veux apporter de la diversification dans mes investissements, j'opterais pour optinote nordic 2. ”



évolution du taux de change EUR/NOK 01/01/2002 – 02/11/2012



Source : Bloomberg

Les taux de change du passé mentionnés ci-dessus ne constituent aucune garantie de l'évolution future de la couronne norvégienne. Vous pouvez suivre l'évolution de ce cours dans la presse financière. Au 2 novembre 2012, le taux de change s'élevait à : 1 EUR = 7,3638 NOK, 1 NOK = 0,1358 EUR

Le 2 novembre 2012, 1 euro valait 7,3638 NOK. Pour pouvoir acquérir une coupure de 10.000 NOK à ce taux de change, vous deviez alors payer (avant frais) 1.357,99 euros. Si à l'échéance finale l'euro a augmenté de 10% de sa valeur par rapport à la couronne norvégienne (8,182 NOK pour 1 euro), vous recevrez alors seulement 1.222,2 euros pour votre coupure de 10.000 NOK. La valeur de votre capital en euros aura diminué par conséquent de 10%. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si la valeur de l'euro baisse de 10% par rapport au NOK (6,6944 NOK pour 1 euro), vous recevrez pour votre coupure de 10.000 NOK, 1.493,79 euros. Vous réalisez donc une plus-value de 10% sur la monnaie.



ce que vous devez également savoir

A côté des avantages, il y a une série de conséquences liées à un placement dans optinote nordic 2.

Si vous investissez dans optinote nordic 2, vous devez donc tenir compte :

- **du risque de crédit :** Si l'émetteur et/ou le garant d'optinote nordic 2 (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe sa) tombe(nt) en défaut, par exemple en cas de faillite, il peut arriver que vous, investisseur, perdiez une partie ou la totalité de votre capital.
- **du risque de change :** Cette obligation est émise en couronnes norvégiennes. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros par l'investisseur qui la demande, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en couronnes norvégiennes, et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.
- **du risque de marché :** Un risque de fluctuation du prix du titre. Si vous vendez vos titres optinote nordic 2 avant l'échéance finale, alors le prix de vente sera influencé, à ce moment, par différents facteurs, notamment l'évolution générale des taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de cela, il est possible que ce prix de rachat se situe en-dessous de la valeur nominale d'achat. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes.
- **du risque de taux :** La hausse ou la baisse des taux d'intérêt aura une influence sur le prix d'optinote nordic 2, en cas de vente avant l'échéance finale. Dans le cas d'une hausse du taux du marché, ce prix sera alors inférieur au prix d'émission de l'obligation.
- **du risque de liquidité :** Cette obligation n'a pas de cotation sur un marché réglementé mais AXA Bank Europe sa va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale, devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais).

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par cette obligation de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 6 novembre 2012 en anglais.
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe SA Notes Issuance Programme – EUR 2,000,000,000 – » en anglais, approuvé le 10 septembre 2012 par la FSMA, ainsi que le résumé en français s'y rapportant, et en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, le garant, les obligations et le capital investi, et ce conformément à leurs situation financière et objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Banque et sur www.axa.be, dans la rubrique « Epargne et Placements ».

fiche technique

Emetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas.
Garant	AXA Bank Europe sa
Rating du garant	S&P: A+/A-1 avec perspective négative. Moody's: A2/P-1 avec perspective négative. Ratings au 2 novembre 2012. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître le rating d'aujourd'hui, surfez sur http://www.axa.be/ab/FR/particuliers/epargne-placements/information-generale-placements/Pages/formules-de-placements.aspx .
Code Isin	XS0854239166
Distributeur – Service financier	AXA Bank Europe sa
Agent de calcul	AXA Bank Europe sa
Période de souscription	Période de souscription du 14 novembre 2012, 9h00 au 20 décembre 2012, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	27 décembre 2012
Echéance	27 décembre 2017
Devise	NOK
Valeur nominale	10.000 NOK par coupure
Montant de l'émission	minimum 30 millions de NOK et maximum 1.500 millions de NOK.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	à déterminer en concertation avec votre agent bancaire AXA, max. 3% à charge du souscripteur.
Autres commissions comprises dans le prix	AXA Bank Europe sa perçoit annuellement une rémunération de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Remboursement à l'échéance	Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en NOK, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
Coupon brut	L'investisseur a droit à un coupon annuel de 3,15% brut en NOK.
Rendement actuariel minimal brut	2,50% en NOK, max. 3% de frais de souscription inclus.
Dates de paiement du coupon annuel	27 décembre 2013, 29 décembre 2014, 28 décembre 2015, 27 décembre 2016, 27 décembre 2017.
Forme - Service financier	titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe sa.
Marché secondaire	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe sa assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe sa (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir "risque de marché" : le risque de fluctuation du prix du titre). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe sa. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe sa.
Fiscalité	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21% de précompte mobilier sur le coupon brut versé annuellement. • cotisation supplémentaire éventuelle de 4% sur les intérêts perçus, en fonction de la situation fiscale globale du contribuable en matière de revenus mobiliers. • taxe sur les opérations de bourse: 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) sur les opérations après la période de souscription. <p>Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.</p>
Classe de risque	3 sur une échelle de 0 à 6, 6 étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote nordic 2, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez plus d'informations sur cette classification sur www.axa.be . AXA Bank Europe sa s'engage à publier sur ce site toute modification du profil de risque.
Risque de change	Cette obligation est émise en couronnes norvégiennes. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros, à l'investisseur qui la demande, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en couronnes norvégiennes, et par conséquent exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.

Intéressé par :

- un coupon annuel brut de 3,15% en NOK pendant cinq ans
- le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par exemple faillite)
- le service d'un agent bancaire ?

Alors optinote nordic 2 est la formule de placement idéale pour vous !

Cette offre est valable du 14 novembre au 20 décembre 2012 (une clôture anticipée est possible). Rendez-vous donc vite chez votre agent bancaire AXA. Il veille toujours à ce que vous profitiez de la meilleure offre.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe sa uniquement à des fins promotionnelles. Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements. Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.